



ADIL de l'Ain

Lettre type

**Congé donné par le locataire d'un meublé occupé
en tant que résidence principale
avec un préavis d'un mois**

Lettre recommandée avec AR/acte d'huissier

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.632-1 du code de la construction et de l'habitation, j'ai l'honneur de vous donner par la présente, mon congé pour le logement que je vous loue depuis le... (date de prise d'effet du contrat) aux termes d'un bail en date du... (date de signature du contrat de location)

Le bail prendra donc fin au terme du préavis d'un mois qui court à compter du jour de la réception de la présente lettre recommandée.

Je vous remettrai les clés du logement, rendu en bon état de réparation locatives, le....., (au plus tard le jour où le bail prend fin) date à laquelle je vous propose que nous effectuions contradictoirement l'état des lieux de sortie, comme le prévoit l'article 1730 du code civil, à comparer avec l'état des lieux d'entrée effectué le...

Je me permets de vous rappeler que je vous ai versé à l'entrée dans les lieux un dépôt de garantie de..... (montant). Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir me le restituer dans un délai de deux mois maximum après la remise des clés.

En vous remerciant de bien vouloir me faire savoir si la date proposée pour l'état des lieux vous convient ou à défaut de m'en proposer une autre, à défaut d'accord celui-ci aura lieu par huissier à frais partagés. Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Attention !

Le préavis peut être différent pour les locations meublées qui ne concernent pas la résidence principale du locataire.

Ce modèle, donné à titre indicatif, répond aux situations les plus courantes.

Pour toute information complémentaire, consultez l'ADIL.

ADIL de l'Ain
34 rue du Général Delestraint – 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 21 82 77